

PARUTION : OCTOBRE 2017



ÉLECTIONS MUNICIPALES 5 NOVEMBRE 2017

BUREAU DE REVISION :

JEUDI, LE 19 OCTOBRE DE 10H A 16H30 ET 19H A 22H

MARDI, LE 24 OCTOBRE DE 10H A 17H30

VOTE ANTICIPATION, DIMANCHE, LE 29 OCTOBRE DE 12H A 20H

VOTE SCRUTIN, DIMANCHE, LE 5 NOVEMBRE DE 10H A 20H

PRENDRE NOTE QU'IL Y AURA UN CHANGEMENT D'HEURE DANS LA NUIT AU 4 AU 5 NOVEMBRE 2017.



BULLETIN DE SAINT-ADRIEN-D'IRLANDE

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30

Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

Site internet : www.stadriendirlande.ca

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

PRÉSIDENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Les membres du conseil nomment Monsieur Claude Blais pour présider la séance du 2 octobre 2017.

DÉMISSION DE LA MAIRESSE

Madame Jessika Lacombe fait la lecture de sa lettre de démission et les membres du conseil prennent acte de cette lettre et acceptent la démission de la mairesse.

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Le conseil approuve le paiement des comptes du mois de septembre 2017 totalisant 43 108,75\$ et approuve le paiement des salaires de la semaine 36 à 39 totalisant 8 557,50\$.

AUTORISATION D'UN ACTE DE SERVITUDE NOTARIÉ

Les membres du conseil autorisent la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de servitude notarié à intervenir entre la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, Tommy Hudon et Nelson Hudon, consistant en la création d'une servitude réelle de maintien en état pour un empiètement mineur en faveur du lot 4 912 643 contre l'immeuble appartenant à la municipalité, étant le lot 4 913 843 (rue Turcotte).

EMBAUCHE DE MONSIEUR DAVE BILODEAU

La municipalité embauche Monsieur Dave Bilodeau pour effectuer les visites des installations d'eau potable en faisant équipe avec Monsieur Daniel Guay, tous les deux possédant la certification exigée selon les normes du Ministère du développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

Proclamation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande
à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale

Déclaration présentée au conseil municipal de Saint-Adrien-d'Irlande par Monsieur Claude Blais,
conseiller, président de la séance ordinaire

Le 2 octobre 2017

Attendu que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Attendu que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Attendu qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Attendu que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Attendu que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

Attendu que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est résolu de proclamer Saint-Adrien-d'Irlande municipalité alliée contre la violence conjugale.

DÉPART DE MONSIEUR JEAN-MARIE RODRIGUE, CONSEILLER

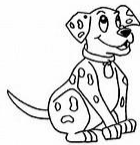
Nous tenons à remercier Monsieur Jean-Marie Rodrigue, conseiller pour son dévouement et son implication au cours de ses 44 années passées sans opposition dans le conseil municipal de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande. Il a fait son entrée lors des élections du 6 novembre 1973. Félicitations pour son travail accompli dans notre municipalité.

Monsieur Jean-Marie Rodrigue fait ses remerciements à la population ainsi qu'au conseil municipal.

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR LA PROCHAINE ANNÉE

13 novembre, 4 décembre.

Pour rejoindre l'inspecteur Daniel Pouliot 418-333-3120



Il est défendu de laisser en tout temps un animal errer sur une voie publique, dans un parc ou sur une propriété privée autre que l'unité d'occupation et les bâtiments accessoires du gardien de l'animal.

Pour éviter les désagréments de morsures et autres, le plus sécuritaire est de le tenir ou retenir au moyen d'un dispositif (attache ou laisse) l'empêchant de sortir de cet immeuble ou le dit immeuble doit être clôturé (clôture standard ou électrique). Tranquillité d'esprit assurée et de bon voisinage.



Une inspection des clôtures dans la zone agricole empêchera une balade hors du pâturage et de la visite inattendue hors de cette zone.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca